

# DYNAMIQUE SPATIALE ET AMÉNAGEMENT DES MILIEUX URBAIN - RURAL EN TUNISIE

MASRI Mohamed Amin<sup>1</sup> (LEN, Université de Nantes)

## Résumé

L'extrême diversité des critères de définition des milieux urbain - rural et les décisions politico- administratives en Tunisie engendrent un clivage croissant entre ces zones et vont marquer le système urbain dans sa configuration, sa hiérarchie et sa distribution spatiale.

C'est dans ce contexte que nous nous attelons à élucider cet aspect dans un premier temps, toutefois ce clivage présente un seuil qui correspond souvent à une rupture entre les milieux urbain et rural, ce seuil est susceptible de remodeler dans l'espace suivant certaines caractéristiques qu'on étudiera dans une seconde étape.

L'objectif principal de ce travail est de contribuer à élaborer une définition propre dédiée au système urbain rural en Tunisie et plus précisément proposée un seuil démographique qui caractérise le passage d'un milieu à l'autre à partir des données proposées par l'Institut Nationale de Statistique.

Une telle clarification est nécessaire car l'Institut National de Statistique (principale source de données statistiques en Tunisie) classe les différentes données selon les milieux communaux et non communaux<sup>2</sup>, c'est-à-dire à partir d'un critère fondé sur une décision politico -administrative. Bien sûr, en elle-même, une telle décision obéit à une logique liée à l'observation de la réalité qu'elle va d'une certaine façon synthétiser. En outre, elle induit aussi des effets structurant qui sont susceptibles de remodeler l'espace. Pour autant, cette typologie administrative n'est pas d'emblée opérationnelle pour certaines analyses qui portent des comparaisons entre milieux urbain et rural.

---

<sup>1</sup> MASRI Mohamed Amin : Doctorant en Economie de Santé, LEN, Institut d'Economie et de Management de Nantes, Université de Nantes.  
E-mail : [amin\\_mfr@yahoo.fr](mailto:amin_mfr@yahoo.fr)

<sup>2</sup> Selon l'INS le milieu communal est défini comme « l'ensemble des communes érigées en tant que telles, par un décret du ministère de l'intérieur et par conséquent soumise à la loi Municipale ». Le milieu non communal est quant à lui « l'ensemble des secteurs hors des périmètres communaux », il concerne la « population vivant dans des agglomérations non érigées en communes et la population éparse vivant à l'état isolé ».

En effet, en Tunisie, la plupart de données disponibles sont répertoriées en deux classes : communal et non communal. Cette approche de la notion rurale urbaine est pertinente, pourvu que l'institut national de statistique se soit basé sur des critères différents. Désormais remplacé le communal par l'urbain est répondu dans les rapports officiels. C'est dans cette logique qu'on posera cette réflexion : *Quelle variable « valeur seuil » est la plus appropriée pour différencier ces deux milieux?*

Pour y répondre nous partons, tout d'abord, de la typologie spatiale des différentes formes d'organisation administrative de la Tunisie (2) ; ensuite, nous mettrons en avant les différents processus qui ont déclenchés une différenciation entre les milieux urbain et rural (3) ; Cependant, on a identifié une hésitation de la plupart des géographes sur les bornes pertinentes du système urbain en Tunisie. Des procédures d'ajustement doivent être mises en œuvre à ce propos, car ces éléments nous apportent des points de repères pour les préconisations en matière de modélisation des territoires (4).

Dans ce qui suit, une présentation générale de la Tunisie (1) qui mettra en relief notre problématique

## **1. Présentation de la Tunisie**

La Tunisie est délimitée par des frontières communes au Sud Est avec la Libye et à l'Ouest avec l'Algérie, tandis qu'au Nord et à l'Est la Méditerranée dessine sa façade maritime. Sa superficie est de 164 000 km<sup>2</sup>. Le climat est méditerranéen allant de l'humide à l'extrême Nord au désertique à l'extrême sud. Compte tenu des conditions climatiques, on distingue trois grandes zones:

- Le Nord, avec un relief marqué par des massifs montagneux au Nord Ouest et des plaines fertiles au Nord-Est.
- Le Centre, se distingue par une morphologie constituée par une basse steppe à l'Est et une haute steppe avec des massifs montagneux et des plaines.
- Le Sud, est caractérisé par son aridité et la vulnérabilité de ses sols à la désertification.

En Tunisie, la densité de la population tend à diminuer du nord au sud mais également d'Est en Ouest. Cette répartition de la population globale est liée en partie aux conditions naturelles mais aussi à des facteurs historiques économiques qui sont souvent primordiaux pour expliquer la localisation notamment de la population urbaine et rurale. La colonisation d'abord, la mondialisation et son impact touristique ensuite, sont responsables de cette concentration accentuée de la population dans la bande littorale.

## **2. L'organisation administrative du pays**

### *2.1. Le découpage régional*

Le découpage régional est un découpage supra gouvernorat. Il s'agit d'un échelon de travail fonctionnel pour la planification utilisé par le pouvoir politique, il a évolué en concordance avec les données socio-économiques du pays.

Toutefois, la région est une entité à la fois homogène et fonctionnelle elle peut constituer une base spatiale de l'aménagement sous forme de région- programme. Elle est homogène dans le sens où dispose suffisamment de caractères propres qui permettent de la distinguer

des autres régions. Cette homogénéité provient de la présence d'un des facteurs principaux dont la nature, la culture ou l'histoire<sup>3</sup>.

La majorité des documents statistiques officiels (résultats des recensements, enquêtes ménages, etc.) utilisent un découpage en « grandes régions » basé sur un regroupement de gouvernorats (aux limites administratives précises) suivant deux axes : un axe nord, centre, sud et un axe est-ouest (**fig.1**).

En fait, l'objectif premier est opératoire en cherchant à assurer une intégration interne à chaque région d'abord et inter- régionale ensuite. L'action prioritaire étant de mettre en place les systèmes régionaux en consolidant les noyaux comme pôles de développement, leur articulation se fera progressivement lors d'une seconde phase.

## 2.2. Les Gouvernorats

Sur le plan administratif, le gouvernorat constitue l'unité administrative la plus grande du pays. La Tunisie est subdivisée en 24 gouvernorats, à la tête desquels on trouve des gouverneurs (équivalent des préfets).

Historiquement, la Tunisie a connu des découpages administratifs différents, chacun répond à un ordre socio-économique bien déterminé. Au découpage pré- colonial, qui relie les données naturelles et historiques et manifeste la difficile communication entre les lieux (Haydar, 1985), a succédé un découpage colonial qui répond aux impératifs de maintien de l'ordre et de sécurité ainsi que dans la perspective fonctionnelle d'une meilleure exploitation économique des ressources. Avec l'indépendance, l'état va doter le pays d'un découpage spatial (**fig.1**) qui répond aux impératifs de la construction nationale à réaliser et aux enjeux d'un état moderne. Vers les années cinquante, un échelon intermédiaire fut créé entre le gouvernorat et el Imadat a été institué : la commune.

Chaque gouvernorat est subdivisé en communes lesquelles sont divisées en secteurs, dénommés aussi " Imada " qui représentent l'entité administrative la plus petite, en moyenne on dénombre 8 secteurs par commune.

Entre 1956 et 1959 le nombre de communes est passé de 75 à 112, il a atteint le nombre de 246 en 1987. Au 31/12/2004, le pays est composé de 263 communes, lesquelles sont subdivisées en 2073 secteurs (INS, 2004). Cette augmentation du nombre de communes résulte de plusieurs facteurs dont la croissance de la population, le degré d'urbanisation, le développement économique de certains pôles...

Le découpage administratif (gouvernorats, communes) a été constamment affiné notamment pour dépasser les cadres traditionnels de tribus et renforcer ainsi la cohésion nationale. S'y substituant dans une certaine mesure, l'Etat va s'efforcer d'étendre le réseau des collectivités locales et d'améliorer les services de l'administration.<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> « ...La région est plutôt un devenir, une création permanente jamais achevée dont les contours sont toujours fluctuants et les éléments sont en mouvement continu. D'inspiration politique, la région est un plan ou un programme, c'est une zone dont le devenir nécessite une solution globale qui embrasse tout le champ spatial. Les problèmes qui s'y posent sont tellement interdépendants qu'il est difficile de les dissocier et la région est le lieu de leur articulation et de leur dénouement... » (**BELHEDI A.**, Séminaire International organisé par le Conseil de l'E.U «Autonomie locale et régionalisation en Méditerranée», Décembre 1999, Maroc).

<sup>4</sup> L'axe 9 du programme électoral « la région, pôle actif de développement » consacre des objectifs quantifiés à ce sujet. Ces principaux objectifs, selon le site officiel de la campagne présidentielle de Ben Ali en 2004, sont :

- Une base économique plus diversifiée dans les régions, et une infrastructure au service du développement.
- La consolidation des ressources financières et humaines des régions.

### 2.3. La commune

En Tunisie, la commune découle d'un acte administratif pur, elle est créée par décret au même titre que la délimitation et l'extension de son périmètre. Actuellement rares sont les agglomérations de plus de 2000 hab., qui ne sont pas érigées en communes.

Dans cette perspective, la commune se définit avant tout par la centralité. Cette centralité s'exprime à travers des fonctions et une territorialité.

- Les activités caractéristiques

La commune se définit en premier lieu par ses activités caractéristiques. Le rapport à la terre reste cependant problématique et des centres très importants cachent une forte proportion de population agricole. Le taux de ménages disposant d'une exploitation atteint parfois 50% dans de nombreux milieux communaux (INS, *Rapport annuel sur les indicateurs d'infrastructure*, N°10, 2006). « ...En Tunisie, le seuil de 5000 hab. constitue une limite au delà de laquelle l'activité agricole n'est plus dominante... (Belhedi, 1992) ».

- Centre de services diversifiés

La diversification fonctionnelle, si limitée soit-elle, constitue un autre trait de la commune. Cette diversité augmente avec la taille de la commune et on peut relever qu'elle correspond à un certain poids fonctionnel caractéristique dont la nature varie selon les pays, les périodes et les civilisations.

« ...En Tunisie, on a pu observer que le seuil de 4000 hab. correspond à une vingtaine de fonctions et de services urbains: le commerce éclaté apparaît (matériaux de construction, électroménager, textile....) ainsi que certains services comme le photographe, la pharmacie, la couture, la coiffure pour dame, le cabinet de médecin<sup>5</sup>... » (Belhedi.A 1992)<sup>6</sup>.

- La commune définie par un seuil démographique

La commune est un lieu de concentration, d'agglomération : concentration de populations d'abord et d'activités ensuite mais les deux processus sont en interaction. Plusieurs pays utilisent la densité ou la taille pour définir la commune. Ces seuils varient selon les pays et les époques. On peut citer des seuils qui vont de 200 à 30.000 hab. selon les pays et certains pays combinent les critères de tailles et de densités.

Indépendamment de la taille fixée dans chaque pays, la commune correspond souvent à un seuil démographique que de nombreuses études ont confirmé à travers l'analyse hiérarchique des centres urbains ou de peuplement. Le seuil souvent observé exprime le passage d'un processus hiérarchique à un autre, le changement de paliers.

---

<sup>5</sup> Généralement, les services urbains en Tunisie sont les suivants:

- *Le commerce élémentaire et éclaté* : on trouve le commerce élémentaire éclaté, le marché urbain de fruits légumes concentré dans l'espace et permanent.
- *Les services aux particuliers*: la coiffure surtout pour dames, l'horlogerie, la photographie, le bain maure, la réparation mécanique, la restauration, le café, bar, huissier notaire, avocat, auto-école, station de service, banque, assurance, pharmacie...
- *Les services socio- collectifs* relèvent plutôt des pouvoirs publics: l'école secondaire, l'hôpital, le dispensaire et les services locaux.

<sup>6</sup> Belhedi A - 1992 : *L'organisation de l'espace en Tunisie*. PUT, FSHS.

« ...En Tunisie, on relève que le seuil de 4500 hab. correspond à une rupture dans la courbe hiérarchique des agglomérations. Ce seuil n'a cessé de s'élever depuis 1956 où il était autour de 2000 hab... » (Belhedi.A 1992).

Il s'agit d'un seuil relatif dans le temps et dans l'espace.

### **3. Les milieux urbain et rural**

Identifier la relation urbaine- rurale implique l'idée qu'il y a des différences entre ces deux milieux. Ce sont la nature, les caractéristiques et les fonctions des contreparties qui déterminent leurs relations dans un contexte donné. Alors que la littérature sur les questions de développement urbain et rural est multiple, elle est beaucoup moins riche à propos des relations entre les deux, en particulier pour ce qui est des théories et des concepts.

#### *3.1. Le milieu urbain*

L'urbanisation est un processus complexe de développement quantitatif (croissance, extension...) et qualitatif (forme , transformation...) des villes qui fait que l'espace urbain gagne sur l'espace rural tout en concentrant une population sans cesse croissante et en enregistrant des transformations au niveau de l'espace, de la société....

Cette croissance urbaine constitue une résultante des interactions avec l'environnement, des liens entre la ville et la campagne et de la politique urbaine; sa distribution et ses rythmes reflètent les choix opérés au niveau social et économique par les acteurs économiques et par les pouvoirs publics. Le contexte dans lequel se sont effectuées l'urbanisation et les modalités de la croissance urbaine va marquer le système urbain dans sa configuration, sa hiérarchie et sa distribution spatiale.

En Tunisie, le statut urbain est accordé seulement aux communes, or la commune, procède d'un acte politique. Elle est créée et délimitée par décret, ce qui crée un certain nombre de décalages entre la classification administrative et les catégories résultant des dynamiques de développement économique et démographique.

En effet, la promotion au statut communal n'obéit à aucun critère objectif, si ce n'est l'impératif politico- administratif. D'après l'INS, des agglomérations dépassant parfois 5 à 7.000 habitants n'ont pas été considérées comme urbaines alors que des petits centres de 700 habitants parfois étaient considérés comme des zones communales.

Pour illustrer ces décalages, il est possible de citer quelques exemples : plusieurs quartiers au niveau urbain, font partie de la ville mais se trouvent souvent à l'extérieur du périmètre communal. Le cas de la Cité Tadhamen– Douar Hicher à Tunis est représentatif d'une telle situation de processus d'urbanisation spontanée périurbaine, ce quartier de 2.500 habitants en 1975 a atteint 80.000 habitants en 1980 et 153.000 en 2004 : une véritable ville-champignon qui n'a été érigée en commune qu'en 1985.

A l'autre extrême, on trouve de vastes espaces, comme l'île de Jerba ou celle de Kerkenna, considérés en totalité comme des zones urbaines alors qu'une bonne partie de ces espaces sont ruraux. D'autre part, les périmètres communaux s'étendent parfois très loin et englobent de vastes zones rurales voire agricoles.

En outre, cette modification constante des périmètres rend la comparaison dans l'espace et dans le temps particulièrement complexe, notamment lorsque ces comparaisons portent sur la ville et la commune : la confusion entre ces deux espaces est très répandue dans les rapports officiels où la population urbaine se limite à la population communale.

L'étude réalisée par BELHADIA montre que la distribution hiérarchique de tous les centres de plus de 2000 habitants fournit une significativité qui correspond au passage du système rural au système urbain, ce seuil était de 2500 habitants en 1984.

Par ailleurs plusieurs études<sup>7</sup> proposent les seuils démographiques suivants

- \* 70 - 80 hab : correspond au passage douar - hameau
- \* 600 hab : correspond au passage hameau - village
- \* 2500 hab : correspond à la limite système urbain - rural
- \* 10.000 hab : c'est la limite entre très petites et petites villes.

En réalité, il s'avère très difficile d'utiliser un critère unique dans la mesure où on aura toujours affaire à des exceptions. Certains petits centres se trouvent dotés de tous les services locaux par suite de leur promotion au statut de chef-lieu de commune. De nombreux autres centres ne seraient que de simples villages au niveau des équipements mais se trouvent érigés en chefs-lieux de commune dotés d'un rayonnement certain du moins pour les services publics.

Au total, ce survol rapide de la question nous permet d'identifier une hésitation de la plupart des géographes sur les bornes pertinentes du système urbain en Tunisie.

### 3.2. *Le milieu rural*

Généralement le milieu rural est défini le plus souvent par la négative : ce qui n'est pas urbain. Étant donné que le milieu rural correspond à une catégorie qui rassemble tous les milieux considérés comme non urbains, cette définition englobe donc un ensemble fort diversifié de composantes géographiques, environnementales, économiques et sociales (Troughton, 1999).

De ce fait, plusieurs définitions ont été établies à savoir :

En France, l'INSEE définit les zones rurales de manière complémentaire à la définition des zones urbaines. En effet, il est précisé que « *les unités urbaines comportent une population agglomérée au chef-lieu dépassant 2000 habitants, toutes les autres unités sont dites rurales, même si leur population totale dépasse 2000 habitants*<sup>8</sup> ».

Les Etats-Unis ont fixé de leur côté cette limite à 10000 habitants. L'aspect conventionnel et donc arbitraire de ces seuils ressort très nettement.

Pour les comparaisons internationales, l'OCDE a retenu en 1994 un seuil de densité démographique fixé à 150 habitants par km<sup>2</sup> pour l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie, Nouvelle-Zélande et à 500 pour le Japon (Plessis et al, 2001).

## 4. **Choix du seuil démographique**

Le concept a recours à un sens statistique et à ce niveau on prendra compte des statistiques réalisées par l'INS. Ainsi, on utilisera ces données présentées sous la forme « communal - non communal », pour déterminer un seuil démographique qui représentera le plus fidèlement possible le caractère urbain- rural.

---

<sup>7</sup> BELHEDI A., "Le système urbain tunisien. Croissance urbaine et système hiérarchique" *Revue Tunisienne de Géographie*, 21 /22, 1992, 77-191

Hayder A. : L'organisation de l'espace en Tunisie. 1985, in *RTG*, n° 14, pp : 95 – 143.

Carmen Llerenas, « Signoles P., El Kadi G., Sidi Boumedine R., 1999, *L'urbain dans le monde arabe. Politique, Instruments et acteurs*, Paris, Editions du CNRS.

<sup>8</sup> Une agglomération de population est constituée par des constructions avoisinantes comprenant au moins 50 habitants et dont aucune n'est séparée de plus de 200 mètres.

On dénombre en Tunisie 24 gouvernorats, de ce fait, on se limitera à un échantillon en choisissant 6 gouvernorats contrastés:

Ariana : représentée par 48 secteurs.

El Kef : 87 secteurs

Mahdia : 99 secteurs

Bizerte : 101 secteurs

Gabes : 73 secteurs

Zaghouan : 48 secteurs

Chaque gouvernorat sera subdivisé en secteurs (la plus petite entité administrative dans le découpage administratif en Tunisie) : ce serait la base de notre *échelle géographique* ; et suivant le nombre d'habitants de ces secteurs on fixera un seuil représentant le passage du rural à l'urbain : *dimension géographique*.

Dans la logique des choses, on fixera un seuil compris entre 2500 et 6000 habitants. Cependant si le rapport communal - non communal d'un secteur dépasse 50%, alors la valeur 1 lui sera attribuée, dans le cas contraire place à la valeur 0.

D'autre part, si le nombre d'habitants dépasse ce seuil alors il prend la valeur 1 (c'est-à-dire caractère urbain), dans le cas contraire on lui attribuera la valeur 0 (caractère rural). Les résultats sont regroupés dans le **tab.1** :

Selon les gouvernorats, et les données obtenues sous forme binaires, on a procédé à une estimation du rapport « communal - non communal » et du rapport d'urbanisation suivant différents seuils démographique en utilisant la méthode des moindres carrées et le coefficient de corrélation:

$$\text{Avec } R_c = C(1) + C(2) * U_r$$

$R_c$  : représente le rapport communal -non communal converti en binaire ;

$U_r$  : représente l'indice taux d'urbanisation par gouvernorat selon le seuil indiqué (converti en binaire)

On obtient :

**Tableau 1 : Le rapport « urbain - rural » et « communal -non communal » selon différents seuils démographique en Tunisie**

Gouvernorats	Seuils	Coefficient C(2)	T de student	Adjusted R-squared	coefficient de corrélation	Gouvernorats	Seuils	Coefficient C(2)	T de student	Adjusted R-squared	coefficient de corrélation
<b>Ariana</b>	2500	0,87	4,32	0,27	0,53	<b>Kef</b>	2500	0,55	6,4	0,32	0,57
	3000	0,93	8,65	0,61	0,78		3000	0,6	6,8	0,34	0,57
	3500	0,93	8,65	0,61	0,78		3500	0,57	6,27	0,31	0,56
	4000	0,93	8,65	0,61	0,79		4000	0,66	7,07	0,36	0,57
	4500	0,78	6,82	0,49	0,71		4500	0,59	5,55	0,26	0,51
	5000	0,58	5,46	0,38	0,63		5000	0,65	5,58	0,26	0,42
	5500	0,53	4,9	0,33	0,58		5500	0,69	5,22	0,23	0,38
	6000	0,38	3,45	0,19	0,44		6000	0,76	4,97	0,22	0,36
<b>Bizerte</b>	2500	0,52	4,1	0,14	0,38	<b>Gabes</b>	2500	0,6	6,05	0,33	0,58
	3000	0,53	5,32	0,21	0,47		3000	0,63	6,94	0,4	0,64
	3500	0,59	6,91	0,32	0,57		3500	0,65	7,22	0,42	0,65
	4000	0,56	6,63	0,3	0,55		4000	0,64	7,02	0,4	0,64
	4500	0,51	6	0,26	0,52		4500	0,59	6,01	0,33	0,58
	5000	0,6	7,41	0,35	0,6		5000	0,66	6,99	0,4	0,53
	5500	0,57	6,62	0,3	0,55		5500	0,69	7,19	0,41	0,51
	6000	0,57	6,08	0,26	0,52		6000	0,69	7,19	0,41	0,46
<b>Zaghuan</b>	2500	0,29	2,44	0,09	0,34	<b>Mahdia</b>	2500	0,42	4,88	0,19	0,44
	3000	0,4	3,39	0,18	0,45		3000	0,47	5,78	0,25	0,5
	3500	0,47	4,02	0,24	0,51		3500	0,43	5,4	0,22	0,48
	4000	0,61	5,4	0,37	0,62		4000	0,49	6,01	0,26	0,52
	4500	0,57	4,27	0,27	0,53		4500	0,64	7,7	0,37	0,61
	5000	0,45	2,85	0,13	0,39		5000	0,72	7,51	0,36	0,6
	5500	0,54	3,35	0,18	0,33		5500	0,77	7,59	0,37	0,61
	6000	0,61	3,26	0,17	0,31		6000	0,82	7,22	0,34	0,59

Pour tous gouvernorats, et seuils, les valeurs de t de Student (*t-Statistic*) sont globalement significatives.

\* *Cas d'Ariana, Kef et Zaghuan*

Sachant que ces trois gouvernorats sont situés respectivement dans : le district de Tunis, Nord Ouest et le Nord Est, le choix du seuil « 4000 habitants » représente le passage du milieu rural à l'urbain.

Pour Ariana, le R<sup>2</sup> ajusté = 0,61 montre que la variable indépendante (indice d'urbanisation) explique à 61 % l'indice « communal - non communal ». Même constat pour Kef et Zaghuan, ce taux est de l'ordre de 36 et 37 %.

A ce niveau, et pour les trois gouvernorats, le coefficient C (2) ainsi que le coefficient de corrélation sont les plus élevés ;

En conclusion, le rapport entre taux d'urbanisation et la notion communale – non communale énoncée par l'INS est fortement lié à un seuil de 4000 habitants.



\* *Cas de Bizerte, Mahdia et Gabes*

Avec un coefficient de corrélation qui varie entre 60 et 65 %, le seuil qui marque la rupture du milieu rural au milieu urbain en Tunisie est différent avec respectivement : 5000, 4500 et 3500 habitants.

Ce constat est approuvé en s'appuyant sur la méthode de moindre carrée.

Ces gouvernorats font partie des régions : Nord Est, Centre Est et Sud Est. A l'aide de ce résultat on peut constater une certaine hiérarchie entre les régions. En effet, ce seuil augmente du Sud au Nord contrairement au premier résultat qui met en avant un seuil identique sur un axe Est- Ouest.

## **Conclusion**

On peut retenir, d'après notre échantillon, le seuil de 4000 habitants comme référence pour la rupture du monde rural au monde urbain en Tunisie. Ce seuil est différent de celui annoncé par Mr. BELHADI A. qui révèle un seuil de 2000 habitants (*Belhedi.A 1992*).

Autre remarque, ce seuil évolue dans l'espace en augmentant du sud au nord passant de 3500 à 5000 habitants et fixe sur un axe Est -Ouest. Toutefois il évolue aussi dans le temps puisqu'en 1984 le seuil était de 2500 habitants (*Belhedi.A 1992*).

## **Bibliographies**

- **BELHEDI A.**, Le système urbain tunisien. Croissance urbaine et système hiérarchique, *Revue Tunisienne de Géographie*, 21 /22, 1992.
- **BELHEDI A.**, Séminaire International organisé par le Conseil de l'E.U «*Autonomie locale et régionalisation en Méditerranée*», Décembre 1999, Maroc
- **BELHEDI A.**, Quelle ville? *Journées Géographiques de l'AGT*, 1992, ISEFC, Tunis.
- **CARMEN L., SIGNOLES P., EI KADI G., SIDI B.**, *L'urbain dans le monde arabe. Politique, Instruments et acteurs*, 1999, Paris, Editions du CNRS.
- **DU PLESSIS, V., BESHIRI, R., BOLLMAN, R. et CLEMENSON, H.**, « Définitions de 'rural' », *Bulletin d'analyse Régions rurales et petites villes du Canada*, vol. 3, no 3, novembre 2001.
- **HAYDER A.**, L'organisation de l'espace en Tunisie, 1985, in *RTG*, n° 14.
- **Institut National de Statistique**, Annuaire statistique de la Tunisie, 2004, N°47, Tunis.
- **Institut National de Statistique**, Rapport annuel sur les indicateurs d'infrastructure, 2006, N°10, Tunis
- **Institut National de Statistique**, Recensement général de la population. Principales caractéristiques démographiques de la population, 2004, Tunis.
- **LEVINA A, LEYLAND H.** *A comparison of health inequalities in urban and rural Scotland*. Social Science & Medicine Elsevier, 2005.
- **LUCAS V., TONNELIER F.** Les indicateurs de santé en milieux urbains et zones rurales aujourd'hui. Actualités et Dossiers en Santé Publique, *Revue Trimestrielle du Haut Comité de la Santé Publique*, 1998.
- **MATHIAN H., SANDERS L.**, *Modélisation dynamique et système d'information géographique*, in Mappemonde 4/1993, Montpellier, RECLUS, 1993.
- **RAMP W.**, « Introduction - Rural health: context and community », *Health in rural settings: contexts for action*, University of Lethbridge, Lethbridge, 1999.
- **TROUGHTON, M .J.** « Redefining 'rural' for the twenty-first century », *Health in rural settings: contexts for action*, University of Lethbridge, Lethbridge, 1999, p. 21-38.
- **VELTZ P.**, *Des lieux et des liens : politiques du territoire à l'heure de la mondialisation*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2002.
- **VOIRON C., CHERY J.P.**, *Espace géographique, spatialisation et modélisation en dynamique des systèmes*, 6ème congrès Européen de science des systèmes, 2005.

**Figure 1 : Découpage administratif de la Tunisie**

